

MAIRIE DE PÉROUGES



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

Présents : M. Paul VERNAY, Mme Florence de POUMEYROL, M. Jean-Pierre MASSON
Mme Nathalie MICOLAS, M. Gilberto GRECO,
Mme Marie-Victoire De La CHAPELLE, Mme Natalia BONAVIDA,
M. Claude BROZZONI, Mme Maryvonne BOUCHARD,
M. Grégoire MATHELIN et Mme Catherine LEIGNIER

Excusés : M. Jean-Luc VIBERT (pouvoir à M. Jean-Pierre MASSON),
Mme Marlène BLASQUEZ, Mme Christelle MORTEL et Mme Emilie VAIR

Madame Florence DE POUMEYROL est élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h 05

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir ajouter un point à l'ordre du jour :

- Décision modificative

Avec 12 voix pour, le conseil municipal accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Le compte rendu du conseil municipal du 10 octobre 2022 est approuvé à 11 voix pour et 1 voix contre.

=====

1. DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

Vente de 2 parcelles A 307 et A 2372 de 1547 m2 situées 5371 route de Trévoux
Avec 12 voix pour, le conseil municipal décide de ne pas préempter.

Vente d'une parcelle ZC 544 de 411 m2 située domaine de Rapan Lot 9
Avec 12 voix pour, le conseil municipal décide de ne pas préempter

Vente de 2 parcelles ZC 539 et ZC 75 de 734 m2 situées domaine de Rapan Lot 4
Avec 12 voix pour, le conseil municipal décide de ne pas préempter

2. Tourisme : livre blanc de tourisme dans l'Ain pour 2023-2026. Projets pour Pérouges

Le département et Ain tourisme sont entrain de finaliser le nouveau livre blanc du tourisme qui présente les orientations du tourisme pour la période 2023-2028.

Le débat porte sur l'intégration de Pérouges dans ce plan, et les propositions que nous pouvons faire.

Celles-ci portent sur la culture, l'environnement, le tourisme historique,...

Le groupe technique du GIP se réunit régulièrement. Il regroupe Ain tourisme, la CCPA, l'OT, les associations et la mairie.

Il nous faut cibler des actions à caractère dynamisant, et de portée globale pour les visiteurs.

Des orientations sont proposées sur l'environnement (jardins, ferme, sentiers) et la culture (programme de manifestations très riche, présence de 7 artisans).

D'autres thèmes sont abordés concernant les animations de rues, ponctuels ou régulières. Plus de concertations entre les acteurs locaux et les professionnels du tourisme, ainsi que les visites des sites dynamiques, sont nécessaires pour que Pérouges maintienne ses activités touristiques.

3 Baux Ruraux

1 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de renouveler le bail rural concernant les parcelles :

- **ZE n°84, lieudit « les Brosses » pour une contenance de 4ha 04a et 02ca ;**
- **ZE n°114, lieudit « Demillière » pour une contenance de 3ha 30a et 71 ca ;**

Pour une durée de neuf années à compter du 11 novembre 2022 ;

2 Après délibération, le Conseil Municipal, décide de reconduire pour neuf ans le bail rural accordé à Monsieur Jean Louis GUIGNARD pour la parcelle section ZE n°116 située lieudit "Demilière" d'une superficie de 5 ha 55 a et 16 ca, à compter du 11 novembre 2021.

3 Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le bail de la Société de Tir de la Plaine de l'Ain, qui arrivera à expiration le 11 novembre 2022. Il convient comme indiqué dans la convention d'occupation temporaire de terrains communaux du 15 octobre 2019 que l'autorisation est reconduite pour 1 an et l'autorisation cessera de plein droit au 11 novembre 2023.

Il présente un projet de convention élaboré en concertation avec Monsieur Michel CLUGNET, président de la STPA, et demande au conseil de se prononcer quant à ce renouvellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 12 voix pour, décide de renouveler la convention d'occupation des locaux et d'une partie de la parcelle située lieu-dit « les communaux », cadastrée E n°286, pour une contenance d'environ 3 hectares, pour une durée de 1 année à compter du 12/11/2022, pour prendre fin le 11 novembre 2023 où l'autorisation cessera de plein droit au 11 novembre 2023.

4 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 12 voix pour décide de reconduire dans les mêmes termes la convention d'occupation précaire accordée à l'EARL La Croix des Rameaux, pour la parcelle section ZM n° 4 située lieudit « Terre Fauque » d'une superficie de 2 ha 17 a 83 ca, à compter du 11 novembre 2022.

5 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 7 votes pour et 5 abstentions, décide de reconduire dans les mêmes termes la convention d'occupation précaire accordée à Monsieur Romain GROSSET pour la parcelle section ZL n° 24 située lieudit « Plan de la Crête » d'une superficie de 4 ha 17 a 02 ca, à compter du 11 novembre 2022.

6 Monsieur le Maire rappelle le bail d'occupation précaire à Monsieur TOMMASONE Aldo, concernant une partie d'immeuble composée de deux boxes contigus situés sur une parcelle de la Commune cadastrée comme suit :
Section A n°2083, lieudit "Les Combes », pour environ 30 m2 ;

Ce bail arrive à son terme fin 2022 et ne sera pas renouvelé.

Avec 3 voix pour et 8 contre et 1 abstention, l'appel de fond pour l'année 2022 ne sera pas demandé..

4 Protection du nom de « Pérouges »

La charte de Pérouges est entre les mains de notre avocat. L'objectif est de protéger le nom de Pérouges et de définir le critère pour l'utilisation du nom pour les produits vendus à Pérouges : par exemple un pourcentage de produits locaux, la fabrication sur la commune...

5 Décisions modificatives

Monsieur le maire explique qu'une décision modificative est à prendre pour
-20 000 euros à prendre sur les charges générales pour le compte du personnel
-688 euros manquent sur le chapitre 20. Il faut ajouter 15 000 euros

Le conseil municipal à l'unanimité valide cette décision modificative

13 Compte rendu des commissions

Finances

Un budget comparatif sera adressé aux élus.

Ecole

Commande de matériels informatique avant la fin de l'année

Réflexion sur l'aménagement du terrain rouge

Parking en cours

Travaux et voirie

Les travaux ont repris pour la salle multi activité

Chiffrage en cours et passage de caméras pour les inondations

Contact en cours avec les propriétaires pour la piste cyclable

Environnement

Plantation d'une haie avec piège à graines, au côté d'en bas

Communication

Plus de 300 inscrits sur l'application panneau pocket

Bulletin municipal annuel en préparation : bouclage le 5 décembre

Site internet en cours de refonte

Urbanisme

Projet Zafira en cours avec la création de 70 appartements T1 et T2 pour personnes âgées

Sociale

Repas les aînés le 3 décembre et préparation des colis le 14 décembre

Tourisme Culture et Vie Associative

Réunion annuelle des associations le 29 novembre.

Nouvelle fête des associations programmées le 2 septembre 2023

14 QUESTIONS DIVERSES

- 1 réunion sur le tourisme avec les artisans, puis avec les commerçants, puis avec les associations.
- 2 vœux du maire le vendredi 20 janvier 2023 à 19h
- 3 installations des câblages pour la fibre optique en cours sur la commune
- 4 mise en fonctionnement des hébergements collectifs de la ferme en mars 2023
- 5 trois dossiers de subvention ont été acceptés par le département : voirie de Rapan, Ecole, mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 12 décembre 2022 à 18h30